



Trophée Interrégional Jeunes

Règlement **2025-2026**

Bretagne - Pays de la Loire – Normandie

1. PRINCIPES

1.1. Objet

Le « Trophée Interrégional Jeunes » (TIJ) constitue un circuit de compétitions pour les jeunes des catégories poussins à minimes, se situant pendant certaines des étapes du « Circuit Elite Jeunes(CEJ) » :

[18-19 octobre 2025 \(Pays de la Loire\)](#)

[29-30 novembre 2025 \(Bretagne\)](#)

[7-8 mars 2026 \(Normandie\)](#)

Les ligues Bretagne Pays de la Loire et Normandie, sont invitées à collaborer pour organiser des Trophées Interrégionaux Jeunes.

Chaque TIJ comprend au moins trois étapes par saison.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement de l'ensemble des TIJ. Il est complété par une instruction fixant des modalités pratiques spécifiques à la saison concernée.

1.2. Zone géographique

La zone géographique comprend les régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire

Les commissions régionales chargées des compétitions jeunes désignent un référent TIJ.

1.3. Calendrier et candidature au label TIJ

L'organisation d'une étape TIJ est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès du responsable des Compétitions Jeunes de sa Ligue.

2. REGLEMENTS

Les étapes TIJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions fédérales et dans le respect du présent règlement. Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

Les participants sont soumis au code de conduite des joueurs notamment le fait que la non-participation à la cérémonie de remise des prix constitue une violation de l'article 4.1.4 dudit code de conduite ;

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule l'étape.

Les joueurs extérieurs aux 3 ligues peuvent s'inscrire mais ne seront pas prioritaires.

Les joueurs sélectionnés aux CEJ ne pourront pas y participer.

3.2. Catégories et années d'âge

3.2.1. En simple, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des années d'âge poussin 1 (1^{ère} année), poussin 2 (2^{ème} année), benjamin 1 (1^{ère} année), benjamin 2 (2^{ème} année), minime 1 (1^{ère} année), minime 2 (2^{ème} année).

3.2.2. En double, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des catégories poussins, benjamins, minimes. Sur une même étape, une paire est autorisée à s'inscrire à une étape TIJ dans des catégories d'âge différentes.

3.3. Surclassement

Les joueurs Minibad sont autorisés à participer.

Les poussins, benjamins, minimes 1 sont autorisés à jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, sous réserve de l'article 3.4 ci-dessous.

3.4. Limites de participation

Peuvent s'inscrire à une étape TIJ :

- Les Minibad (dans la catégorie Poussins 1)
- Les poussins
- Les benjamins classés au minimum D9 en simple et P10 en double et mixtes.
- Les minimes 1 classés au minimum D8 en simple et D9 en double et mixtes.
- Les minimes 2 classés au minimum D7 en simple et D9 en double et mixtes

L'inscription de joueurs dans une catégorie d'âge supérieure est soumise à la restriction suivante :

- Benjamins, minimes : respect des critères minimaux de classement de la catégorie où ils veulent jouer.
- Les vainqueurs en simple d'une étape participeront dans la catégorie d'âge supérieure au TIJ suivant.

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH).

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées aux 3 ligues de la zone selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations à réception de l'autorisation de tournoi ;
- Date limite d'inscription : 21 jours avant la compétition (ce délai peut être raccourci lors du 1^{er} TIJ de la saison) ;
- Une liste d'attente dans chaque tableau est mise en place pour pallier aux éventuels forfaits, dans les conditions fixées par le règlement général des compétitions ;
- Tirage au sort 15 jours avant la compétition (ce délai peut être raccourci lors du 1^{er} TIJ de la saison) ;
- Envoi des convocations entre 10 et 15 jours avant la compétition.

4.2. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription à une étape sont fixés conjointement par les commissions jeunes de la zone. Le montant de ces droits revient à l'organisateur, sauf disposition particulière décidée localement.

Les montants maximums autorisés sont :

1 tableau : 15€

2 tableaux : 20€

4.3. Modalités d'inscription

Un joueur peut être inscrit par sa ligue, son comité ou son club.

L'inscription s'effectue au moyen du logiciel de compétition utilisé, accompagné du règlement des droits d'inscription, ou en ligne dans les délais mentionnés au §4.1 ci-dessus.

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. TABLEAUX

5.1. Nombre et structure des tableaux

Les tableaux ne sont pas soumis à l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Poussins / benjamins : 2 tableaux (Simples le samedi + doubles le dimanche) pour les 3 TIJ.

Minimes : 2 tableaux (simples et doubles en poule puis en élimination directe)

- TIJ 1 : simples le samedi et DH/DD le dimanche
- TIJ 2 : simples le samedi et mixtes le dimanche
- TIJ 3 : simples le samedi et DH/DD le dimanche

Les tableaux ont la structure suivante :

- Dans chaque catégorie, chaque discipline débute par des poules suivies d'un tableau en élimination directe ; ou poule unique en fonction du nombre de joueurs.
- Dans les catégories P1 / P2 / B1 / B2 / M1 / M2 en simples et Poussins / Benjamins / Minimes en doubles.
- Si, pour les tableaux de simple, le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6, et que le nombre de participants de l'année supérieure le permet, il est possible de regrouper les joueurs par catégorie.

5.2. Logiciels

Les étapes TIJ sont gérées à l'aide de [Badnet](#) permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona.

6. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

6.1. Horaires cadres

- Première journée: samedi à partir de 9h30 et jusqu'à 20h (dernier match lancé) ;
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 16h00 (remise des récompenses incluse).

6.2. Affichage

Le présent règlement est affiché dans toutes les salles de compétition, ainsi que le règlement particulier mentionné à l'article 2.

Les tableaux sont affichés dans les gymnases.

6.3. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral). Les joueurs fournissent à part égale les volants de chaque match. En cas de désaccord sur les volants, le volant choisi sera celui que l'organisateur aura prévu dans son règlement particulier.

6.4. Salles

Une étape se déroule dans une salle ou deux au maximum. Dans ce dernier cas et si les salles ne sont pas contiguës, l'organisateur met à disposition un service de navettes entre les salles.

Un minimum de 10 terrains est requis, 12 sont conseillés.

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

6.5. Terrains

Les tableaux de la catégorie poussins sont disputés sur des « terrains poussins ».

6.6. Officiels techniques

La désignation du juge-arbitre et de ses adjoints est proposée par l'organisateur et validée par la commission de Ligue des officiels techniques (CLOT) où se déroulera la compétition. Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge du club organisateur.

Pour chaque finale, au moins un arbitre ([à la charge du club organisateur](#)) ou un [scoreur est / sont](#) conseillé(s).

6.7. Transmission des résultats

Le GEO ou [le JA principal](#) réalise l'export vers la base fédérale Poona des résultats de la compétition dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.

7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels des étapes et les dirigeants des ligues, comités et clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Un référent ligue supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou des compétitions.

Toute question concernant ce règlement est transmise au référent ligue.

8. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisie de la commission chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.

Restauration

9. RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

Annexe : référents ligue

Bretagne : [Vincent LEROUX](#) ; vincent.leroux@lbbad.com

Normandie : Marc DEBON ; debon.marc@wanadoo.fr

Pays de la Loire : Hervé ROCHEREAU ; clcj@badminton-paysdelaloire.fr